



Passage d'une conduite d'eau publique sur un terrain privé

Par **gibus2005**, le **30/09/2008** à **17:48**

Je suis propriétaire d'un terrain sur lequel un représentant de la Mairie de ma commune, par vengeance personnelle, fait tout pour nuire. Il vient d'avoir l'idée de vouloir faire passer sur mon terrain, une conduite d'eau. Or, il y a bien d'autres endroits pour passer, il s'agit vraiment d'une vengeance personnelle qu'il veut faire passer en utilité publique - Il dit qu'il veut m'exproprier - Quels sont les recours, est-il dans son droit ? A qui dois je m'adresser pour me défendre. A savoir que le terrain se trouve à l'extérieur du village, à 3 km. Il s'agit d'une zone boisée et quasi sans habitation.

Merci de me répondre assez rapidement

GH